

REVITALISATION DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE

Programme de subvention pour la rénovation des immeubles
commerciaux au pôle économique du Vieux-Saint-Eustache

2018

Inscription des propriétaires

Pour renseignements, communiquez avec :

Denis Trudel ou Lyne Constantineau

450 974-8722

Coordonnées du demandeur

Nom :
Adresse :
Année de construction (approx.) de votre bâtiment :
Téléphone :
Courriel :

**DOCUMENT À DÉPOSER AU SERVICE DE L'URBANISME
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
1, place de la Gare, Saint-Eustache, J7R 0B4**

**Des frais de 101 \$ seront exigés au moment du dépôt de la demande
Les frais reliés à l'obtention de votre permis s'ajouteront également**

Aide-mémoire

Aide et suivi

Dans le cadre du Programme de revitalisation du Vieux-Saint-Eustache, un suivi technique et des conseils vous sont offerts afin de vous guider dans vos démarches de rénovation, que ce soit pour le choix des matériaux, des modèles, des couleurs, etc. Veuillez composer le 450 974-8722.

Travaux admissibles à une subvention

1. Les frais d'honoraires professionnels reliés aux plans et devis;
2. Les travaux de réfection, rénovation et amélioration du toit d'un bâtiment principal, à l'exception d'un toit plat, ou des composantes de la façade donnant sur une voie publique;
3. Les travaux d'aménagement des terrasses permanentes reliées à un usage de restauration ou un usage similaire ou les travaux de terrassement ou d'aménagements paysagers dans la cour donnant sur une voie publique ;
4. Les travaux d'installation et / ou de modification d'enseignes permanentes et d'auvents et l'ajout ou le remplacement d'éclairage permanent sur une façade donnant sur une voie publique;
5. Les travaux d'aménagement intérieurs et d'installation des composantes du bâtiment pour le rendre conforme aux exigences du Code de construction du Québec, version 2010;
6. Les travaux d'aménagement de site en vue d'adapter les bâtiments aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Calcul de la subvention

33 % du montant des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 42 500 \$ par bâtiment.

Sélection des projets

Un comité de sélection étudiera toutes les demandes déposées et procédera à un pointage des projets. Les projets se méritant un pointage de 60 % et plus pourront se classer pour la subvention.

Voici les critères de sélection des projets :

- Rencontre les orientations du PPU et les objectifs visés par le programme;
- Impact du projet sur le milieu (effet de levier pour d'autres projets);
- Degré d'intégration à l'environnement (PIIA);
- Matériaux nobles (présence, accroissement, maintien de la qualité);
- Intérêt du design d'ensemble;
- Intérêt des détails architecturaux;
- Ampleur du projet (nombre de volets du programme visés par les travaux).

AUTRES DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Une esquisse du projet ou une perspective d'ambiance (si disponible);
- Un estimé du coût des travaux;
- Tous les échantillons/dépliants/catalogues des éléments du projet (produits, modèles, matériaux, couleurs, etc.)

Prenez note que 2 soumissions distinctes ainsi qu'une copie de la licence de la Régie du bâtiment du Québec émise à l'entrepreneur choisi pour les travaux seront exigés lors de la demande de permis.

Description du projet de rénovation
 CE DOCUMENT DOIT ÊTRE COMPLET AU MOMENT DU DÉPÔT

Consigne : Remplir toutes les cases des éléments qui font partie du projet et joindre en annexe tous les documents demandés

I. Les frais d'honoraires professionnels reliés aux plans et devis	
Précisez quels types de plans il s'agit	

Travaux	Matériaux	Modèles	Couleurs	Précisions (Au besoin)
II. Travaux de réfection, rénovation et amélioration du toit ou des composantes de la façade				
1. Revêtement extérieur				
2. Portes extérieures				

Travaux	Matériaux	Modèles	Couleurs	Précisions (Au besoin)
3. Fenêtres ou vitrines				
4. Balcons, perrons, galeries				
5. Toit et corniches				
III. Travaux d'aménagement de terrasse permanente ou les travaux de terrassement ou d'aménagements paysagers dans la cour avant				
1. Terrasse				
2. Aménagement paysager				

Travaux	Matériaux	Modèles	Couleurs	Précisions (Au besoin)
IV. Travaux d'installation d'enseignes permanentes et d'auvents et l'ajout ou le remplacement d'éclairage permanent sur la façade				
1. Auvents				
2. Enseignes				
3. Éclairage extérieur				

Travaux	Matériaux	Modèles	Couleurs	Précisions (Au besoin)
V. Travaux d'aménagements intérieurs et d'installation des composantes du bâtiment (conformité au Code de construction du Québec, version 2010)				
1. Gicleurs				
2. Sorties de secours				
3. Éclairage d'urgence et panneaux d'indication d'issues				
4. Réseau d'avertisseur d'incendie				
5. Séparations coupe-feu et matériaux offrant un degré de résistance au feu				

Travaux	Matériaux	Modèles	Couleurs	Précisions (Au besoin)
6. Panneaux électriques				
VI. Travaux d'aménagement de site en vue d'adapter les bâtiments aux besoins des personnes à mobilité réduite				
1. Rampe d'accès				
2. Autres travaux (précisez)				

Utilisez une autre feuille si les espaces sont insuffisants